



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

RUNGIS PPDC

Promotions : C'est mieux Mais encore insuffisant

La CFDT a signé l'accord local sur les repos de cycle le 12 novembre 2008. Cet accord permet à tous les facteurs y compris les rouleurs d'obtenir 3 jours de repos toutes les 8 semaines.

Concernant les promotions, la CFDT ne cesse d'exiger l'application du texte de la CDSP concernant les métiers en PPDC afin d'augmenter le nombre d'agents promus. Nous avons été reçus à plusieurs reprises sur ce sujet dont récemment le 08 décembre 2008.

Ce qui est déjà obtenu :

Au chantier Ménage :

- 8 Promotions 1.3 :** 3 facteurs référents (soit 8 facteurs 1.3 en tout)
3 agents remplaçant les pilotes de machine et les 2 agents de cabine
- 2 Promotions 2.1 :** Les 2 facteurs d'équipe effectuant d'abord la RAP 1.3 puis le 2.1
- 1 promotions 2.2 :** Le facteur qualité (RAP 2.1 puis 2.2)

Au chantier départ :

- 15 promotions 1.3 :** 11 collecteurs, 5 autres devraient être promus en 2009
3 agents Cabine départ et carré Pro et l'agent ACT
- 2 promotions 2.2** 1 GCC en 2008 et 1 en 2009

La CFDT maintient ses exigences sur le volet promotionnel avec l'application immédiate des textes et la classification en 1.3 de tous les postes du cedex et de la collecte à Rungis. Il s'agit d'un manque à gagner important pour les agents concernés et une absence d'équité entre postiers d'une PPDC à une autre.

Nous exigeons toujours : des postes de collecteurs ainsi que les postes de cabine et Carré Pro en 2.1, les facteurs de secteur en 2.2, davantage de GCC en 2.2 et l'accès au 3.2.

La CFDT exige la validation de toutes les promotions dès la mise en œuvre de facteur d'avenir le 16 décembre. En cas de retard, nous demandons le complément de salaire pour tous.

Rappel casiers Les titulaires concernés par les CHM ainsi que l'ensemble des agents amenés à remplacer devront être compensés d'1H40 par semaine pendant 3 mois. Pour l'étiquetage des casiers, tous les agents volontaires seront compensés.